

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4119-2020

(ci-après « Énergir »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **MATHIEU JOHNSON**, Directeur, Stratégie et développement GNR, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées relatives aux caractéristiques des contrats existants et potentiels d'approvisionnement en gaz naturel renouvelable (« **GNR** ») contenues à la pièce Énergir-H, Document 4;
4. Énergir soumet qu'il est bénéfique de maintenir la confidentialité des informations caviardées puisque ces informations, si elles sont divulguées au public, permettraient aux différents producteurs et fournisseurs de GNR de connaître les paramètres et caractéristiques de l'offre qu'Énergir est en mesure de fournir, permettant ainsi à ces producteurs et fournisseurs de GNR d'ajuster leur offre de services en conséquence, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de la clientèle;
5. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues à la pièce Énergir-H, Document 4, et ce, pour une durée indéterminée;
6. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 7 mai 2020.

(s) Mathieu Johnson

MATHIEU JOHNSON

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 7^e jour de mai 2020

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec